

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis - Maire de GABIAN.

**Présents** : BERTHOMIEU M. - DE BARROS C. - FOREZ D. - GALZY I. - ISARN P. - LABROUSSE M. - LAVIT F. - LOPEZ Ch. - PAILLES S. - ROUSSET A.

**Absent** : BOUDET A.

**Procuration** : GROUSSET E. à FOREZ D. / SOULIE Ch. à BOUTES F.

**Secrétaire de séance** : LABROUSSE M.

**37/2022 - Vote des taux pour l'année 2022**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'état n°1259 « Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales » pour l'année 2022 adressé par les services fiscaux et décide maintenir les mêmes taux que l'année 2021.



TAXE FONCIERE BATIES	42,42 % X 758 700	=	321 841 €
TAXE FONCIERE NON BATIES	85,46 % X 49 900	=	42 645 €
AUTRES TAXES		=	41 332 €
ALLOCATIONS COMPENSATRICES		=	7 824 €
VERSEMENT COEFFICIENT CORRECTEUR		=	17 854 €
PRODUIT FISCAL ATTENDU		=	431 496 €

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents**

DECIDE de maintenir les mêmes taux que l'année 2021 tel que présenté par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire - BOUTES Francis

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022

Taxes	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Produit de référence (col.3 x col.2)	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2022
Taxe foncière (bâti).....	723 503	42,42	321 841	321 841	124,08
Taxe foncière (non bâti).....	48 605	85,46	42 645	42 645	207,87
CFE.....			0		>>>
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case : <input type="checkbox"/>			Totaux :	364 486	

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022

Taxes	Taux de référence de 2022	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux proportionnel (col.8 x col.10)
Taxe foncière (bâti).....	42,42	10	42,42
Taxe foncière (non bâti).	85,46	9	85,46
CFE.....	>>>	11	>>>
Produit total souhaité		364 486	
Produit total de référence (total colonne 4)		364 486	

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			41 332		>>>	41 332
Allocations compensatrices	DCRTP	versement	FNGIR contribution	Effet du coefficient correcteur versement	contribution	
7 824				17 854		

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

364 486	+	41 332	+	7 824	+	0	+	0	+	17 854	+		=	431 496
Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)													Montant total prévisionnel au titre de la fiscalité directe	
Total autres taxes (cadre II)														
Allocations compensatrices et DCRTP														
Versement FNGIR														
Versement FNGIR														
Contribution FNGIR														
Contribution correcteur coefficient correcteur														

A MONTPELLIER

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES  
ANNE-MARIE AUDUREAU  
Le 10 MARS 2022



Le maire,  
le 13 Avril 2022

*(Signature)*